

Bordereau de signature

Auxerre - Arrêté DPU Renforcé

Signataire	Date	Annotation
Corinne POINSOT, Responsable FONCIER	21/03/2022	Action : Visa
Christophe BONNEFOND, 1er vice-président en charge des infrastructures, de l'urbanisme, de l'habitat, des aménagements et des travaux	23/03/2022	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Christophe BONNEFOND</u> (1er Vice président , COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS) , émis par ChamberSign France CA3 NG <u>Qualified eID</u> , valide du 23 oct. 2020 à 10:07 au 23 oct. 2023 à 10:07.
Responsable FONCIER		Action : Fin de circuit

Dossier de type : Doc. hors actes // Foncier - DIA

ARRETE N°2022-DSAT-037

METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUXERRE DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE ACV/ORT

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

Vu le code de l'urbanisme et plus particulièrement ses articles R151-51 et R 151-52 ;

Vu la délibération du 21 juin 2018 du conseil communautaire de l'agglomération de l'Auxerrois approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auxerre ;

Vu la délibération du 20 décembre 2018 du conseil communautaire de l'agglomération de l'Auxerrois, modifiant le périmètre du Droit de Prémption Urbain d'Auxerre pour le mettre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 juin 2018 ;

Vu la délibération du 10 octobre 2019 du Conseil communautaire instituant un Droit de Prémption Urbain renforcé sur la commune d'Auxerre ;

Vu la délibération du 10 février 2022 du Conseil communautaire instituant un Droit de Prémption Urbain renforcé à l'intérieur du périmètre défini dans l'avenant n°1 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » (ACV), valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) de la commune d'Auxerre ;

Vu le pan ci-annexé ;

ARRETE

Article 1 : le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Auxerre est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'instauration d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé à l'intérieur du périmètre ACV / ORT.

A cet effet, le périmètre du DPU Renforcé a été reporté sur le plan annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie d'Auxerre et au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Article 3 : le présent arrêt sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à la mairie d'Auxerre pendant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 21 mars 2022

Le 1^{er} Vice-Président
En charge des Infrastructures, de l'Habitat,
des Aménagements publics et des Travaux

Signé électroniquement par : Christophe BONNEFOND
Date de signature : 23/03/2022
Qualité : 1^{er} vice-président en charge des infrastructures,
de l'urbanisme, de l'habitat, des aménagements et des
travaux

Christophe BONNEFOND

NOM RUE	NOM RUE	NOM RUE	
ALL DE BRECHOL	QU DE L'ANCIENNE ABSAYE	R DES LOMBARDS	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Envoyé en préfecture le 14/02/2022 Reçu en préfecture le 14/02/2022 Affiché le ID : 089-200067114-20220210-2022_020-DE </div>
ALL DE L'ARBRE SEC	QU DE LA MARINE	R DES MIGRAINES	
ALL DE L'EPERON	QU DE LA REPUBLIQUE	R DES MONTARDOIS	
ALL DES 3 MANTEAUX	QU DU BATARDEAU	R DES ORGUES	
ALL DES FOURS A CHAUX	QU SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN	R DES PECHEURS	
ALL DU PANIER VERT	R ALEXANDRE MARIE	R DES PIEDALLOUES	
ALL RENEE LEVY	R AMBROISE CHALLE	R DES PRES COULONS	
ALL SAINT-AMARIN	R BASSE PERRIERE	R DES REMPARTS	
ALL SAINT-CARTAULT	R BELLE PIERRE	R DES SENONS	
AV CHARLES DE GAULLE	R BERAULT	R DES TANNERIES	
AV DE LA TOURNELLE	R BESAN	R DES TANNEURS	
AV DES CLAIRIONS	R CADET ROUSSEL	R DES VAUBOULONS	
AV GAMBETTA	R CAMILLE DESMOULINS	R DIDEROT	
AV JEAN JAURES	R CAMPAN	R DU 24 AOUT	
AV VICTOR HUGO	R CAPITAIN COIGNET	R DU 4 SEPTEMBRE 1870	
BD DAVOUT	R CHATEAU GAILLARD	R DU DOCTEUR LABOSSE	
BD DE LA CHAINETTE	R COCHOIS	R DU DOCTEUR MARIE	
BD DU 11 NOVEMBRE	R COURTILLIERE	R DU GRAND CAIRE	
BD VAUBAN	R D'ARDILLIERE	R DU LYCEE JACQUES AMYOT	
BD VAULABELLE	R D'AUTRIC	R DU MONT BRENN	
CARR DU PUIS DES DAMES	R D'EGLÉNY	R DU NIL	
CRS DU JARDIN DES VICOMTES	R D'ETAIN	R DU PONT	
IMP DE LA MADELEINE	R D'ORBANDELLE	R DU PORT GERBAULT	
IMP DES COLLINETS	R DAMPIERRE	R DU PUIS DES DAMES	
IMP DES FOURBISSEURS D'EPEE	R DE BELFORT	R DU PUIS GUERIN	
IMP DU GRAND CAIRE	R DE BIAU	R DU SAULCE	
IMP GUINOIS	R DE BRAZZA	R DU TEMPLE	
IMP MAISON FORT	R DE CAYLUS	R ETIENNE DOLET	
IMP QUATREVAUX	R DE JOIE	R FAIDHERBE	
IMP SAINT-LOUP	R DE L'ABBAYE SAINT-JULIEN	R FAILLOT	
IMP SAINT-PIERRE	R DE L'AVENIR	R FECAUDERIE	
IMP SAINT-SIMEON	R DE L'EGALITE	R FOURIER	
PAS BOYARD DE FORTERRER	R DE L'ETANG SAINT-VIGILE	R FRANCAISE	
PAS SOUFFLOT	R DE L'HORLOGE	R FREDERIC BERTRAND	
PL ACHILLE RIBAIN	R DE L'ILE AUX PLAISIRS	R GALANTE	
PL CHARLES LEPERE	R DE L'ORME	R GEORGES CLEMENCEAU	
PL CHARLES SURUGUE	R DE LYONNE	R GERMAIN BENARD	
PL DE L'ABBE DESCHAMPS	R DE LA BANQUE	R GERMAIN DE CHARMOY	
PL DE L'ARQUEBUSE	R DE LA CHARBONNERIE	R GEROT	
PL DE L'HOTEL DE VILLE	R DE LA CITE ROMAINE	R GIRARD	
PL DE LA PREFECTURE	R DE LA DRAPERIE	R HAUTE PERRIERE	
PL DES CORDELIERS	R DE LA FRATERNITE	R HIPPOLYTE RIBIERE	
PL DES VEENS	R DE LA LAICITE	R JEHAN PINARD	
PL DU CARRÉ SAINT-ANTOINE	R DE LA LIBERTE	R JEHAN REGNIER	
PL DU COCHE D'EAU	R DE LA MARINE	R JOUBERT	
PL DU MARECHAL LECLERC	R DE LA POTERNE	R JULES FERRY	
PL JEAN JAURES	R DE LA TOUR GAILLARDE	R JULES GUGNIER	
PL LAMARTINE	R DE LABORDE	R KIEHLMANN	
PL LAURENT BARD	R DE MILAN	R KRUGER	
PL ROBILLARD	R DE PARIS	R LACURNE SAINTE-PALLAYE	
PL SAINT-ETIENNE	R DE PREUILLY	R LEBEUF	
PL SAINT-EUSEBE	R DE SPARRE	R LEON BOURGEOIS	
PL SAINT-GERMAIN	R DENIS LARABIT	R LOUIS RICHARD	
PL SAINT-MAMERT	R DES BALLETS	R MAISON FORT	
PL SAINT-NICOLAS	R DES BONS ENFANTS	R MARCELLIN BERTHELOT	
PL SAINT-PIERRE	R DES BOUCHERIES	R MARIE CARLES	
PL SIMONE VEIL	R DES BUTTES	R MARIE NOEL	
PONT DE LA TOURNELLE	R DES CONSULS	R MARTINEAU DES CHESNEZ	
PONT JEAN MOREAU	R DES FORTIFICATIONS	R MAX BLONDAT	
PONT PAUL BERT	R DES HOSPITALIERS	R MAX QUANTIN	
		R NICOLAS MAURE	
		R NOTRE-DAME LA D'HORS	
		R PAUL ARMANDOT	
		R PAUL BERT	
		R PAUL DOUMER	
		R PHILIBERT ROUX	
		R RENE LAFFON	
		R RENE SCHAEFFER	
		R ROGER DE COLLERYE	
		R SAINT-EUSEBE	
		R SAINT-GERMAIN	
		R SAINT-MAMERT	
		R SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN	
		R SAINT-PELERIN	
		R SAINT-PIERRE EN CHATEAU	
		R SAVATIER LAROCHE	
		R SIMON CHENARD	
		R SOUFFLOT	
		R SOUS MURS	
		R SUTIL	
		R THIERS	
		R THOMAS ANCEL	
		R THOMAS GIRARDIN	
		R TOUR-PARADIS	
		R VICTOR MARTIN	
		RLE BOISSEAUX	
		RLE DES BOUCHERIES	
		RLE DES VEENS	
		RLE DU CONDUIT	
		RLE SAINT-MARTIN	
		RLE SAINT-PIERRE	